



Plouharnel, le 02 octobre 2026

Mesdames, Messieurs les
Membres du Conseil Municipal

CONVOCATION

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le :

08 octobre 2026 à 19h00

Salle du Conseil – Mairie de Plouharnel

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à cette séance, dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour ainsi que la synthèse.

En cas d'empêchement, je vous remercie de transmettre préalablement en mairie le pouvoir signé figurant ci-dessous.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Erwan DELSAUT



✂

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

empêché(e) d'assister au conseil municipal de Plouharnel prévu le 08 octobre 2026

donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à :

M

Fait à, le Signature (précédée de la mention « Bon pour pouvoir »)



Mairie de Plouharnel 2 place Saint-Armel
56340 Plouharnel



02 97 52 30 90



accueil@mairieplouharnel.fr



www.mairieplouharnel.fr



Plouharnel, le 02 octobre 2026

CONSEIL MUNICIPAL 08 octobre 2026 à 19h00

Salle du Conseil – Mairie de Plouharnel

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION GENERALE

- Point 01 - Désignation d'un secrétaire de séance
- Point 02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2026
- Point 03 - Délégations au Maire
- Point 04 - Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique AY 3-2026 relative à des demandes d'autorisation d'exploitation de concession de cultures marines
- Point 05 - Candidature à la reconnaissance TEN (Territoires Engagés pour la Nature)
- Point 06 - Risque érosion et recul du trait de côte
- Point 07 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant - Copil Natura 2000 "Massif Dunaire – baie de Quiberon"
- Point 08 - Approbation de la Charte du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon
- Point 09 - Position de la commune de Plouharnel sur le projet de raccordement électrique mutualisé des parcs éoliens flottants de la zone Bretagne Sud ; observations versées à l'enquête publique unique ouverte du 17 août au 28 septembre 2026 ; avis de la commune, en qualité de personne publique associée, sur la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme ; protection du bien « Mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan » et du site classé des dunes.

2. FINANCES

- Point 10 - Solidarité en faveur des Communes sinistrées – Subvention - Incendies de Gironde : 500€
- Point 11 - Redevance d'Occupation du Domaine Public - ENEDIS 2026 : 344€

3. URBANISME

- Point 12 - Déclassement par anticipation d'une emprise du domaine public communal – Parcelle AD 897 située rue Pierre et Marie GUEZEL
- Point 13 - Cession et acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération de logement « Ancienne brocante » - (Action 3-2 du Programme local de l'habitat 2023-2028)
- Point 14 - Instauration des modalités de mise à disposition du public de deux permis d'aménager : le premier déposé par Dunes Sauvages pour le parking de Sainte Barbe et des aménagements piétonniers sur les dunes et le second déposé par l'association des chemins pour la création d'un belvédère

4. RESSOURCES HUMAINES

- Point 15 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants (Article L.332-13 du CGCT)
- Point 16 - Délibération portant création d'emplois non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (Article L.332-23 1° du CGCT)
- Point 17 - Délibération portant création d'emplois non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du CGCT)

5. QUESTIONS DIVERSES